3 décembre 2002 **02.376**

Question François Cuche

Publication d'une statistique annuelle des contribuables s'établissant dans le canton

Ces dernières années le Grand Conseil a, par différentes mesures, tenté de rendre le canton de Neuchâtel fiscalement plus attractif. Il serait souhaitable que l'efficacité de ces mesures puisse faire l'objet d'une évaluation.

La publication d'une statistique, par exemple en annexe du rapport consacré aux comptes, constituerait l'un des moyens de cette évaluation. Une telle statistique pourrait se limiter à un chiffre global jusqu'à 60.000 ou 70.000 francs imposables, puis par tranches de 10.000 francs pour les montants supérieurs.

Le nombre de bénéficiaires de forfaits fiscaux ainsi que le montant total du produit de ces forfaits constituent aussi une information susceptible d'intéresser le Grand Conseil comme plus généralement le public.

Compte tenu de ce qui a été rappelé ci-devant, nous demandons au Conseil d'Etat:

- Envisage-t-il de donner suite à nos suggestions et dans quels délais?
- Si non, pourquoi?

Cosignataires: J.-F. Badet, F. Berthoud, J.-C. Berger et M. Debély.